

**COMMUNE DE ROUSSIEUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération N° DEL 2017\_7\_1**

**Séance du 3 novembre 2017**

Date de convocation : 23/10/2017

L'an deux mille dix-sept, le trois novembre à 18 heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mm et MM. VOLLE Christiane, GIREN Didier, STERN André, MILLOT Lukas, M. BONNEVIE Sébastien

Etaient excusés : M. JOUVE, Mme FERRAND

**Objet : Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Vu la délibération du 28/05/2014 approuvant la convention avec la préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Monsieur le Maire rappelle que la commune utilise la plateforme iXBus proposée par la société JVS-Mairistem.

Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, la société JVS-Mairistem propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif iXChange.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de changer d'opérateur à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- Donne son accord pour que la collectivité accède aux services iXChange de JVS Mairistem pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Donne son accord pour que le Maire signe la convention de mise en oeuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de la Drôme, représentant l'Etat à cet effet ;
- Donne son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société JVS Mairistem.

Fait et délibéré à ROUSSIEUX

le 3 novembre 2017

Le Maire,  
Didier GIREN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212602866-20171103-DEL201771-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017